



## DOSSIER D'INSCRIPTION 2023 - 2024

Association " Les Libellules Groupe Dansant"  
Siège social : 3 place Pierre de Coubertin 53940 SAINT BERTHEVIN

**ABONNÉ(E) DE +18 ANS**       **REPRÉSENTANT LÉGAL POUR LES -18ANS :**

Je suis :  Madame       Monsieur

**NOM, Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Ville :** ..... **Code postal :** .....

**Téléphone :** ..... **Né(e) le :** .....

**Mail :** .....

**Profession :** .....

**ABONNÉ(E) DE -18 ANS :**

Je suis :  Madame       Monsieur

**NOM, Prénom :** .....

**Téléphone :** ..... **Né(e) le :** .....

**Mail :** .....

### Comment avez-vous connu Les Libellules ?

- Ancien élève       Gala de danse       Forum des sports 2023  
 Bouche à oreille       Réseaux sociaux       Autre, précisez : .....

**INSCRIPTION POUR LE COURS DU :** .....

## TARIFS 2023 - 2024

	<b>ABONNEMENT ANNUEL DANSE (à partir de 5 ans)</b>	<b>ABONNEMENT ANNUEL BREAKDANCE (à partir de 8 ans)</b>
<b>DOMICILIANT ST BERTHEVIN</b>	<b>80€</b>	<b>60€</b>
<b>HORS COMMUNE</b>	<b>90€</b>	<b>70€</b>

\*10€ de remise à partir de 3 inscriptions/famille

### MODALITÉS DE PAIEMENT

- Chèque (à l'ordre "Les Libellules")**
- Nombre de chèques reçus et montants : .....
  - Date(s) d'encaissement ? .....
- Espèces :** ..... €
- Ticket MSA       Coupons-sport

### DOCUMENTS À NOUS REMETTRE

- Questionnaire de santé
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Chèque de caution de 50€ pour le groupe des ados et des adultes  
(restitution en fin d'année, voir règlement au dos)

**Je soussigné(e) (NOM, Prénom) .....**  
**reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription et du règlement**  
**intérieur (verso). Je déclare y adhérer sans restriction ni réserve.**

**Fait à .....**, le .....

**Signature abonné**

**Représentant légal**

**Les Libellules**

# RÈGLEMENT 2023 - 2024



## Article 1 - Dispositions légales

Les Libellules Groupe Dansant est une association régie par la loi 1901. En conformité avec ses statuts, elle propose des cours collectifs de danse et breakdance à partir de 5 et 8 ans. Les cours sont donnés dans la salle de danse, Espace Bernard Le Godais au 3 place Pierre de Coubertin 53940 SAINT BERTHEVIN

Les tarifs des cours sont établis annuellement et sont consultables sur notre dossier d'inscription ou en ligne sur notre site internet [www.danseleslibellules.com](http://www.danseleslibellules.com)

## Article 2 - Cours de danse

Les Libellules proposent des cours de danse à raison d'une heure par semaine pour chaque groupe, à l'exception de 2 cours d'une heure chacun pour le groupe des adultes.

Les cours ne sont pas assurés lors des vacances scolaires, vacances d'été et jours fériés.

Il est demandé aux élèves de venir en tenue décontracté pour les cours de danse (idéalement legging, jogging, t-shirt...) Les élèves devront également venir avec une autre paire de chaussures que celles qu'ils ont aux pieds afin de respecter le nouveau parquet.

Deux vestiaires sont mis à dispositions afin que les élèves puissent se changer et poser leurs affaires. Ces espaces sont sans surveillance, ainsi l'Association ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

## Article 3 - Paiement

Chaque élève à la possibilité de tester les 3 premiers cours de l'année, au delà, l'élève devra être inscrit pour poursuivre les cours de danse.

Le règlement peut s'effectuer par chèque ou espèce, avec possibilité de payer en plusieurs fois (jusqu'à 3 fois, septembre/octobre/novembre). Les tickets MSA et coupons sports sont aussi acceptés.

Tout retard de paiement entraînera une majoration de 10% par mois de retard à partir du 29 octobre 2023.

## Article 3 - Autorisation de sorties

Le responsable légal autorise l'enfant à participer à des sorties organisées par l'Association.

## Article 4 - Droit à l'image

Lors des différentes activités de l'Association « Les Libellules » (sorties, Gala, représentations...) des photographies et des vidéos des enfants peuvent être réalisées.

Le responsable légal autorise que l'enfant soit filmé et/ou photographié aux fins d'utilisation par l'Association ou bien la presse ainsi que sur les réseaux sociaux : Facebook (Danse Libellules), Instagram (danse\_libellules), tiktok (danselibellules)

## Article 5 - Autorisation aux soins

Le responsable légal autorise Priscilla MONNIER, chorégraphe ainsi que les membres de l'Association à prendre toutes les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie subite de l'enfant (transfert en pédiatrie, transfert aux urgences).

Il décharge l'Association de toutes responsabilités pendant le trajet à l'hôpital.

Il autorise l'équipe médicale à pratiquer les gestes qu'elle jugera indispensable au regard de l'état de santé de l'enfant.

## Article 6 - Absences et présences

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas perturber à la progression du travail de l'année.

Les absences ne peuvent être en aucun cas déduites ni remboursées.

Pour des raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister aux cours et prévenir la chorégraphe.

En cas d'absence de la chorégraphe Priscilla MONNIER, les parents et les élèves seront prévenus par les différents moyens de communication que vous nous laisserez à disposition (téléphone, mail).

## Article 7 - Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Un chèque de caution de 50€ est demandé à toute personne s'inscrivant au cours des adolescents et des adultes. Ce chèque est restitué en fin d'année. Il peut aussi être gardé si l'Association juge que le règlement présent n'a pas été respecté.